

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX (SEINE-MARITIME)

Zonage d'assainissement eaux usées de la basse vallée de la SAANE

Le public est informé que par arrêté du Président de la Communauté de Communes TERROIR DE CAUX, il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement des eaux des communes suivantes : Ambrumesnil, Avremesnil (bas d'Avremesnil) Brachy, Gueures, Longueil, Osville-la-Rivière, Saint-Denis-d'Aclon et Thil-Manneville (Seine Maritime).

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours avant la date de démarrage de l'enquête publique dans les supports suivants : Les Informations Dieppoises, Paris Normandie. La publication sera renouvelée dans les huit premiers jours d'enquête L'avis sera affiché quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant celle-ci au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies concernées.

L'avis sera également consultable sur le site de la Communauté de Communes TERROIR DE CAUX à l'adresse <http://www.terroirdecaux.fr/>

L'enquête publique se déroule sur une période de 43 jours, du lundi 27 juin 2022 (à 14h00) au mardi 9 août 2022 (à 18h30).

Les pièces du dossier en version papier seront mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête publique :

- au siège de la communauté de communes 11 route de Dieppe 76730 BACQUEVILLE EN CAUX aux jours et horaires d'ouverture suivants : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi : de 09h00 à 12h00.
- dans les mairies de de Thil-Manneville, Ambrumesnil, Longueil et Saint Denis d'Aclon aux heures habituelles d'ouverture.

Le dossier au format numérique sera également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.terroirdecaux.fr/> Aucun registre dématérialisé ne sera disponible dans le cadre de la présente procédure.

Les observations pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public au siège de la communauté de communes TERROIR DE CAUX 11 route de Dieppe 76730 BACQUEVILLE EN CAUX et dans les mairies de Thil-Manneville, Ambrumesnil, Longueil et Saint Denis d'Aclon.
- adressées par voie postale à l'adresse suivante :
M. le commissaire enquêteur - enquête publique assainissement
Communauté de communes TERROIR DE CAUX 11 route de Dieppe BP 29 76730 BACQUEVILLE EN CAUX
- adressées par courrier électronique à convention@terroirdecaux.net en indiquant en objet « Enquête publique ZONAGE BASSE VALLEE DE LA SAANE »

Les observations adressées par voie postale ou électronique seront visées par le commissaire enquêteur et annexées aux registres.

Monsieur Didier IBLED, en qualité de commissaire enquêteur, sera présent et à disposition du public aux lieux, aux jours et horaires suivants :

- Lundi 27 juin 2022 : mairie de Thil Manneville de 14h à 17h
- Mardi 5 juillet 2022 : mairie de Longueil de 9h à 12h
- Lundi 18 juillet 2022 : mairie d'Ambrumesnil de 16h à 19h
- Mardi 9 août 2022 : mairie de Saint Denis d'Aclon de 15h30 à 18h30

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes TERROIR DE CAUX et sur le site internet de la préfecture pendant 1 an après la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, l'approbation du zonage d'assainissement sera réalisée par délibération du conseil communautaire.

Fait à BACQUEVILLE en CAUX, le 8 juin 2022

Le Président de la Communauté de Communes TERROIR DE CAUX